



Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

20 décembre 2018



Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 20 décembre 2018

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Didier BARRY
- Monsieur Noël BULLIAT
- Monsieur Claude COHEN
- Monsieur Damien COMBET
- Monsieur Jean-Luc DA PASSANO
- Madame Martine DAVID
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Raymond DURAND
- Madame Evelyne GEOFFRAY
- Madame Valérie GIRAUD
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Monsieur Rolland JACQUET
- Madame Murielle LAURENT
- Monsieur Didier PASCAL
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Jean-Yves SECHERESSE
- Monsieur Patrick VERON

Pouvoirs :

- Monsieur Yves JEANDIN, donne pouvoir à monsieur Jean-Yves SECHERESSE

Sans voix délibérative :

- Monsieur Thierry BUTIN, suppléant de madame Murielle LAURENT

Membre de droit :

- Monsieur David CLAVIERE, préfet délégué pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain
- Colonel Jean-Gabriel DAMIZET, médecin-chef
- Capitaine Luc BOINON, président de l'UDMSP
- Commandant Christophe CHAMAGNE
- Sergent-chef Franck CHENAL
- Adjudant-chef Franck FOURNEL
- Lieutenant Jérôme LEFEBVRE

Conseil d'administration

Jeudi 20 décembre 2018

*(La séance est ouverte à 14 h 40 sous la présidence
de M. SECHERESSE)*

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le Préfet, mon général, mesdames et messieurs, chers collègues, vous le savez, ce dernier conseil d'administration de l'année 2018 se présentait sous des auspices difficiles à cerner il y a encore quelques jours, voire quelques heures, voire ce matin. Cela étant, j'aurai une importante déclaration à faire tout à l'heure concernant la manière de ponctuer ce conflit et si vous le voulez bien, on abordera cette question juste avant le rapport n°12/05 qui concerne la fixation du nombre de postes de sapeurs-pompiers professionnels.

❖ Communication du président du conseil d'administration relative au recours à l'emprunt

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de commencer notre séance, je me dois de vous faire une déclaration concernant la réalisation d'un emprunt pour 2018, d'un montant de 14 millions d'euros.

Comme cela vous a été présenté lors du conseil d'administration du 19 octobre dernier dans le rapport d'orientations budgétaires 2019, la dette actuelle du SDMIS est composée de 7 prêts à taux fixe, dont le plus ancien, contracté en 1999 auprès de la Société Générale, se terminera le 27 mai 2019.

Au 1^{er} janvier 2018, le taux d'intérêt moyen pondéré sur le capital restant dû d'un montant de 33 553 352,16 €, était de 2,43 %.

J'ai demandé aux services du SDMIS de lancer une consultation auprès des banques pour la souscription d'un nouvel emprunt sur 25 ans, dont le montant a été arrêté à 14 millions d'€, eu égard aux investissements réalisés en 2018 et notamment les investissements immobiliers.

L'offre de la Banque Postale, avec un taux de 1,67 %, a été retenue parmi les 4 propositions jugées recevables. Le versement des fonds sera réalisé le 21 décembre 2018.

Il résulte de cette opération que le capital restant dû s'élève désormais à 45 084 206,34 € avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,16 % au 1^{er} janvier 2019.

L'impact sur le budget 2019 (en année incomplète car paiement de 3 échéances sur lieu de 4 du fait des conditions du prêt) sera de 609 144,20 € dont 420 000 € de remboursement en capital et 189 144,20 € de remboursement en intérêts.

L'impact sur le budget 2020, en année pleine, sera de 786 993,82 € dont 560 000 € de remboursement en capital et 226 993,82 € de remboursement en intérêts.

Voilà les informations qu'il me semblait utile de porter à votre connaissance, même si ce n'était pas une nouveauté puisque nous les avons évoquées la fois passée.

Y a-t-il des questions, des observations ? *(Non)*.

Nous allons nous emparer de l'ordre du jour. Nous avons 4 dossiers à traiter avant que l'on puisse voir de plus près la situation sociale passée, présente et à venir.

R/18-12/01 Compte rendu des décisions prises par les bureaux du conseil d'administration

Mme CHENKIER.- Il s'agit, comme à l'accoutumée, du compte rendu des décisions prises par les bureaux du conseil

d'administration. En l'occurrence cela concerne les réunions du 21 septembre et 23 novembre 2018 et vous constaterez qu'il y a dans l'ensemble surtout des actes conventionnels.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci madame.

Y a-t-il des observations, des demandes d'information ?
(Non).

Nous allons procéder au vote.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/18-12/01 est adoptée à l'unanimité.**

R/18-12/02 Compte rendu des décisions prises en matière contentieuse par le président du conseil d'administration

Mme CHENKIER.- Il s'agit du compte rendu annuel des décisions que vous avez prises, monsieur le président, pour la défense des intérêts juridiques du SDMIS devant les juridictions administratives et judiciaires, étant précisé que les contentieux de la protection fonctionnelle des agents, les contentieux individuels, n'y figurent pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci madame.

Y a-t-il des questions, des observations, des remarques à faire sur ce dossier 12/02 ? (Non).

Nous allons procéder au vote.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/18-12/02 est adoptée à l'unanimité.**

**R/18-12/03 Récapitulatif des marchés à procédure adaptée
notifiés**

Mme CHENKIER.- Il s'agit du récapitulatif des marchés à procédure adaptée qui ont été notifiés entre le 22 mai 2018 et le 18 octobre 2018. Vous en avez la liste et les éléments essentiels, comme le demande le code des marchés publics.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci madame.

Y a-t-il des observations, des demandes de parole ?
(Non).

Nous allons procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/18-12/03 est adoptée à l'unanimité.***

R/18-12/04 Commission de réforme des matériels

Mme CHENKIER.- Vous avez tous sur table le projet de délibération. La commission de réforme des matériels du SDMIS s'est réunie le 10 décembre 2018 et a procédé, comme à l'accoutumée, à des cessions, à des dons, à des destructions de matériels. Il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir autoriser l'émission de titres de recettes pour un montant de 29 372 € pour les cessions.

Pour information, 2018 a été une bonne année et aura permis d'encaisser plus de 70 000 €, sous la présidence de M. DURAND.

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie M. DURAND pour son investissement au sein de cette commission.

Y a-t-il des questions, des observations sur ce sujet des matériels réformés ? (Non).

Nous allons procéder au vote.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/18-12/04 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Nous arrivons à une partie importante de notre conseil d'administration, suite à une période extrêmement difficile pour le service puisque, vous le savez parce que j'avais déjà envoyé un courrier sur la question de la création de postes il y a quelques semaines, le 25 octobre pour être exact. Si vous avez lu un peu la presse, vous avez vu que nous avons connu une période extrêmement agitée et qu'il s'agissait pour le conseil d'administration, d'abord de revenir sur ces questions-là et aussi, sous forme de deux dossiers, de faire figurer ce qui pourrait être un accord avec les organisations syndicales, qui a été, d'une certaine façon, pré-validé ce matin, sous l'autorité de Mme LAURENT, à l'occasion d'un comité technique extraordinaire.

Pour être clair, précis et pour ne faire confiance qu'à la tradition écrite, je vous propose, même si c'est un peu lourd, de vous lire une déclaration qui permettra à chacun d'entre vous, d'abord d'avoir un retour sur ce qui s'est exactement passé dans la période que nous venons de connaître et surtout, plus productif, qui vous permettra de mieux percevoir quelle est la nature de l'accord auquel nous sommes parvenus.

« Depuis le début du mois d'octobre, un mouvement social est en cours au sein du SDMIS. J'avais eu l'occasion de vous en tenir informés lors de notre conseil d'administration du 19 octobre 2018.

Durant ce mouvement, des événements graves ont eu lieu, événements que je tiens ici à condamner fermement. En effet, en

marge de la manifestation du 27 novembre 2018, des débordements et des agissements inadmissibles ont été perpétrés au sein du site de l'État-major. Ces actes inacceptables ont fait l'objet d'un dépôt de plainte et d'un signalement au Procureur de la République.

Il est également apparu que des pressions ont été exercées, ces dernières semaines, sur des sapeurs-pompiers professionnels et sur des sapeurs-pompiers volontaires visant à les empêcher d'exercer leur mission et, de fait, à porter atteinte au bon fonctionnement du service. Ces pressions, voire ce harcèlement, sont intolérables. Le SDMIS sera particulièrement vigilant à dénoncer leurs auteurs, passibles de sanctions pénales et de sanctions disciplinaires et veillera à apporter la nécessaire protection fonctionnelle aux sapeurs-pompiers victimes de ces agissements.

La violence, la casse, les pressions, l'intimidation ne sont pas acceptables, quelles que soient les revendications, ni au sein de notre établissement, ni ailleurs.

Enfin, depuis le début du mois de décembre 2018, le SDMIS a eu à faire face à une vague d'arrêts de travail pour maladie de sapeurs-pompiers professionnels, dont le nombre, la simultanéité et le caractère soudain interrogent, s'agissant d'agents régulièrement suivis sur le plan médical au regard des missions qu'ils exercent.

Des pics ont notamment été observés durant la Fête des Lumières, du 6 au 10 décembre dernier, conduisant notamment, sur une journée, à constater l'absence simultanée de 247 sapeurs-pompiers (contre une quarantaine en temps normal). Cette grave anomalie a donné lieu à un signalement à la directrice générale de l'assurance maladie et au président de l'ordre des médecins. Elle fait par ailleurs l'objet d'une analyse très attentive par les services du SDMIS.

Je tiens à vous préciser que pour faire face à cet absentéisme quasi général, d'une ampleur jamais vue, le SDMIS a été

amené à titre exceptionnel, à maintenir en service ou à rappeler certains sapeurs-pompiers pour assurer « les missions impérieuses de secours » qui lui incombent –essence même de notre mission de service public, faut-il le rappeler. Le juge des référés du tribunal administratif de Lyon a d'ailleurs confirmé non seulement la légalité de ces désignations mais aussi leur nécessité, dans l'ordonnance rendue le 11 décembre 2018.

La voie du dialogue est la seule possible pour continuer à avancer ensemble, je vous le redis ici, avec force et conviction. Elle n'a d'ailleurs jamais été fermée. Les organisations syndicales représentatives du SDMIS ont, à cet égard, une responsabilité de premier plan à tenir dans les jours et semaines à venir.

Pour avancer dans cette voie, je souhaite tout d'abord que les sapeurs-pompiers qui ont été désignés durant la période que je viens d'évoquer et qui ont été effectivement présents durant toute cette période, puissent, dans les meilleurs délais, choisir de voir leur travail valorisé à hauteur de 50 % soit sous forme d'IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires), soit sous forme de récupération, dans le cadre du plafond annuel des 1 607 heures.

De plus, et ce, dès le début du mouvement, j'ai souhaité proposer des mesures concrètes afin de répondre aux interrogations. Elles constituent un effort financier conséquent pour le SDMIS et représenteront, au total, à partir de 2023, une dépense de fonctionnement supplémentaire de 3 millions d'euros par an.

Ces propositions, dont les conséquences financières sont importantes pour le SDMIS, seront soumises à votre approbation dans quelques instants.

Avant de vous les présenter, il me semble essentiel de vous confirmer qu'elles ont fait l'objet d'une concertation étroite avec la métropole de Lyon et le département du Rhône, et ce, malgré le contexte budgétaire et financier très contraint qui est le leur.

Je le rappelle ici, et ce, encore une fois malgré ce contexte financier que vous connaissez toutes et tous, les conventions financières pour les années 2018, 2019 et 2020, signées avec la métropole de Lyon et le département du Rhône ainsi que les contributions des communes et EPCI du département du Rhône, ont permis d'obtenir une augmentation des contributions des collectivités territoriales au budget du SDMIS de 1 % par an, soit 1,5 million d'euros par an. Elles vont nous permettre de mettre en œuvre les premières mesures dès le début de l'année 2019.

Les mesures proposées ont un calendrier de mise en œuvre qui se déroulera de 2019 jusqu'en 2023. Je m'engage à les porter et à les défendre dans le cadre des prochaines discussions qui auront lieu avec nos financeurs, en vue du renouvellement des conventions financières pour les années 2021, 2022 et 2023.

Ces mesures sont de deux ordres : des créations de postes de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers d'une part et des mesures d'ordre salarial et de carrière d'autre part.

Au-delà d'une seule réponse de court terme, elles reposent sur le même objectif qui est de donner une perspective d'évolution et de déroulement de carrière aux sapeurs-pompiers professionnels.

S'agissant tout d'abord de notre politique de recrutement, visant à prendre en compte la modification sensible des missions des sapeurs-pompiers, tant en nature qu'en volume, je vous propose de créer 50 postes supplémentaires de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers, en plus des recrutements liés aux départs en retraite, aux mutations ou aux promotions et ce, à raison de 10 par an pour les années 2019 à 2023.

Cette décision représentera une dépense supplémentaire de plus de 2 millions d'euros à partir de 2023.

Je vous propose ensuite, afin d'apporter une

reconnaissance au travail accompli, de redonner une dynamique au pouvoir d'achat des sapeurs-pompiers. Cette volonté se traduit d'une part par des mesures d'ordre salarial, avec une évolution du régime indemnitaire des sapeurs-pompiers, et d'autre part par des mesures améliorant le déroulement de carrière, avec une augmentation importante du nombre de postes permettant l'avancement au grade d'adjudant.

Cette décision représentera une dépense supplémentaire de plus de 1 million d'euros à compter de 2023.

Je souhaite, pour conclure mon propos, vous dire que durant ce mouvement, j'ai perçu les interrogations, voire les inquiétudes, s'exprimer notamment au sujet de l'évolution tant du métier de sapeur-pompier que de la mission même du SDMIS.

Aux sapeurs-pompiers, je veux dire que votre besoin de reconnaissance, votre demande de retrouver le sens de vos missions et d'avoir une vision de plus long terme sont légitimes. Je les comprends.

Votre métier a profondément évolué, c'est un fait, une certitude. L'augmentation forte et durable des missions de secours d'urgence aux personnes d'une part et la prégnance de la menace terroriste d'autre part, ont entraîné une modification structurelle de vos missions, en nature comme en volume.

Plutôt que de subir cette mutation, qui est engagée et qui ne s'arrêtera pas, je souhaite que nous puissions, collectivement, l'analyser, la prendre en compte et lui apporter les réponses nécessaires pour l'accompagner.

Pour cela, et afin tout d'abord de disposer de données actualisées et d'éléments certifiés, donc incontestables, je vais demander en 2019 une inspection de notre service au ministère de l'Intérieur.

Je vais ensuite rapidement interroger le Ministre de

l'Intérieur sur la possibilité d'engager une large étude, au niveau national, associant les services d'incendie et de secours, sur la mutation de leurs missions et sa nécessaire prise en compte.

Les services d'incendie et de secours ne peuvent pas rester chacun de leur côté pour chercher les réponses face à un bouleversement qui les impacte tous, même si c'est dans des proportions forcément différentes, et qui impacte au final notre modèle français de sécurité civile. Je m'engage à ce que le SDMIS puisse prendre toute sa place dans cette démarche.

Je souhaite enfin, en corollaire, qu'une large réflexion puisse s'ouvrir rapidement sur ces sujets au sein des services du SDMIS, sous une forme que je demande au contrôleur général Serge DELAIGUE, de proposer et de mettre en œuvre, associant les acteurs de terrain et du quotidien que sont les sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires, mais aussi l'encadrement du SDMIS, les organisations syndicales ainsi que tous les autres partenaires institutionnels qui concourent à l'exercice de notre mission.

Les attentes sont fortes, je le sais et nous sommes aujourd'hui, plus que jamais, à la croisée des chemins.

Il nous appartient, dans un esprit constructif, optimiste et déterminé, de saisir cette opportunité, de nous emparer des problématiques qui se présentent à nous afin de leur apporter les réponses permettant de garantir à nos concitoyens un service de secours adapté à l'évolution de leurs besoins, assuré par les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires dans les meilleures conditions.

Tel a toujours été, et restera, notre objectif premier. »

Après cette déclaration, je me permettrai de donner la parole à monsieur le Préfet qui donnera le point de vue de l'un de nos trois partenaires, car je vous rappelle qu'il y a trois partenaires, la métropole de Lyon, le département du Rhône et les communes du Rhône et bien entendu l'État. Ensuite, je donnerai la parole à notre 1^{er}

vice-président, Renaud PFEFFER, qui donnera son point de vue d'acteur du département du Rhône.

Je vous en prie monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET CLAVIÈRE.- Monsieur le président, merci.

Je voudrais vous dire, monsieur le président, tout simplement mais aussi très fermement, que je m'associe pleinement à la déclaration que vous venez de faire, à la fois sur le constat et sur les mesures proposées.

Sur le constat, il est clair, j'ai d'ailleurs été parfaitement mis au courant, j'ai été entretenu des négociations qui pouvaient être menées par le contrôleur général DELAIGUE, à chaque instant. Je le remercie d'ailleurs ainsi que vous-même, monsieur le président, des relations que vous avez continué à avoir dans un contexte difficile, qui me permettent, en tant que représentant de l'État, de pouvoir garantir la couverture opérationnelle, parce que c'est bien cela qui m'importe, au service de nos concitoyens.

Je voudrais dire que sur ce plan et sur ce conflit social, autant je peux comprendre qu'il y ait des revendications, elles sont légitimes en particulier, comme vous l'avez rappelé monsieur le président, quand se posent des questions sur l'avenir du métier, sur son évolution, sur ses mutations, autant vous comprendrez qu'en tant que représentant de l'État et garant de la sécurité et de la tranquillité publique, je ne peux pas accepter, je les dénonce même de manière très ferme, les violences, les exactions qui ont eu lieu. Ce n'est pas digne d'une profession qui exerce une mission de service public, au même titre que d'autres services publics (policiers, gendarmes, etc.).

Je condamne avec la plus grande fermeté ces exactions et, parce qu'il n'y a que cette méthode qui tienne, il n'y a que cette méthode qui permette d'aboutir à des accords raisonnables, j'en appelle toujours à la négociation. J'ai reçu moi-même les

organisations syndicales pour écouter évidemment leurs doléances et pour, dans le rôle qui est le mien, qui n'est pas celui d'un financeur, c'est-à-dire de m'assurer de la garantie de la couverture opérationnelle et donc évidemment de l'apaisement social au sein du SDMIS.

Sur les mesures, monsieur le président, vous avez donné un certain nombre d'avancées qui me paraissent aller dans le bon sens et vous avez tracé, mais j'aurai peut-être l'occasion d'en redire un mot à la conclusion de ce conseil d'administration, une perspective qui me semble tout à fait intéressante qui consiste à prendre en charge à bras-le-corps cette évolution du métier qui pose des questions qui sont légitimes et qui nécessite une articulation entre les services de santé, les services de secours, qui reste à faire, je le sais bien. Je sais que cela pose des questions, que cela pose des difficultés aux interventions des sapeurs-pompiers et nous avons la volonté, avec le ministère et avec la direction générale de la sécurité civile, d'avancer en ce sens.

Voilà, monsieur le président, ce que je pouvais dire à ce moment du conseil d'administration.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci monsieur le Préfet.

Je donne la parole à Renaud PFEFFER, 1^{er} vice-président du SDMIS.

M. PFEFFER.- Monsieur le Préfet, monsieur le président, mon général.

Je voulais vous dire monsieur le président que je souscrivais à l'intégralité de vos propos et d'ailleurs je vous remercie parce que vous avez régulièrement informé le conseil d'administration, vous avez écrit, vous avez travaillé bien évidemment avec le général DELAIGUE, mais aussi avec les membres de votre bureau parce que c'est vrai que la période que l'on vient de vivre était une période très

tendue et où chacun a son avis. Nous sommes tous des citoyens, nous sommes tous très attachés aux sapeurs-pompiers et à leur mission et c'est pour cela que nous avons besoin d'avoir toutes les informations que vous nous avez transmises.

On avait besoin de connaître aussi l'état de notre service départemental et métropolitain, qui est l'un des meilleurs de France en termes d'efficacité opérationnelle, en termes de temps pour se rendre sur les lieux de secours et en termes de moyens. On parle souvent du GFOR à Saint-Priest et de ce magnifique outil mis à disposition des sapeurs-pompiers. On a vu qu'il y a eu un plan d'investissement énorme, en matériels et en casernes. Vous aviez dit au début de votre mandat qu'après les investissements en matériels, vous auriez la volonté de vous attacher ensuite à l'humain.

Je rappelle quelques mesures que vous avez prises et que l'on a prises ensemble autour de cette table : la complémentaire santé, les questions de sécurité des sapeurs-pompiers dans l'exercice de leur mission en lien avec les services de police et de gendarmerie, l'expérimentation à venir sur les caméras, qui était une demande des organisations syndicales. Vous avez toujours su montrer que vous étiez dans le dialogue.

Il y a une chose que l'on ne peut pas changer, c'est qu'aujourd'hui malheureusement notre service est -un peu comme les mairies en fait- l'un des derniers maillons de la cohésion sociale. C'est le dernier acteur que l'on vient chercher dans une société très violente, dans une société où d'ailleurs la victime que les sapeurs-pompiers viennent chercher se retourne contre ceux qui viennent la sauver, car les agressions des sapeurs-pompiers ce sont souvent des gens en grande détresse sociale. Derrière l'essentiel des agressions, c'est un peu l'état du pays que l'on voit et on se dit qu'il y a vraiment quelque chose à faire autour de notre système social et autour de notre système de santé, sinon « la marmite couve » et en fin de compte le dernier maillon de cette chaîne se rebiffe.

La violence, les arrêts de travail, que l'on peut qualifier comme étant organisés, sont le fruit d'une certaine forme de malaise. Je crois que l'on a aussi une certaine forme de responsabilité et de mission de service public quand on est au milieu de la Fête des Lumières, que l'on sait qu'il y a les difficultés liées aux gilets jaunes et quand on se rend compte que trois jours après, à Strasbourg, a lieu un attentat qui nécessite bien évidemment la collaboration de l'ensemble des services de sécurité et de secours. On ne peut pas rester à côté. La population ne comprendrait pas que l'on soit à côté de ces sujets lorsque ceux-ci arrivent.

Je voudrais vous exprimer monsieur le président une certaine forme de solidarité et surtout je joins toujours la solidarité à la responsabilité parce que l'on n'est pas dans la charité. La solidarité par rapport au travail que vous avez réalisé, au dialogue que vous avez engagé, aux mesures que vous avez annoncées dont on va parler dans un instant, qui sont dans le respect des contraintes du service et de l'enveloppe fixée par nos trois bailleurs que sont la métropole de Lyon, le département du Rhône et les communes du Rhône.

Vous terminez très bien votre propos en disant que l'enjeu n'est pas un enjeu local. Ce que l'on vit ici, bien sûr on le traite localement, mais l'enjeu dépasse bien évidemment le SDMIS. Quand on sait que notre SDMIS est l'un des plus efficaces de France, on se dit qu'il y a vraiment un enjeu national et qu'il faut peut-être que l'on continue à contribuer, comme on l'a toujours fait, pour les autres services dans les autres départements de France, à attirer l'attention des pouvoirs publics, l'attention de nos gouvernements.

Je trouve que l'idée de l'inspection et de la saisine du ministère de l'Intérieur sont de bonnes idées pour nous permettre d'arriver à relever les immenses défis qui sont devant nous, à une société des réseaux sociaux, des risques NRBC, du risque terroriste,

où les technologies aussi vont transformer considérablement l'exercice de la mission. On ne va pas découper une voiture à hydrogène comme on découpait une 2 CV.

Cela nécessite plus d'engagement, plus de formation, une évolution aussi de notre organisation, une évolution de la mission des sapeurs-pompiers, les professionnels mais aussi les volontaires, parce que tout cela c'est un ensemble qui nous permet d'assurer ce qui est le plus important pour nous, ce sont des secours efficaces et rapides pour nos populations.

Monsieur le Président, je vous remercie de vos bons propos.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci monsieur PFEFFER.

Avant de donner la parole au contrôleur général DELAIGUE, je voudrais également dire au conseil d'administration qu'en votre nom j'ai remercié l'ensemble de l'équipe qui aux côtés du contrôleur général Serge DELAIGUE, quelques-uns sont là, qui a fourni un travail quotidien immense, un travail difficile, et particulièrement le contrôleur général qui est sur la brèche depuis maintenant deux mois. C'est difficile, ce d'autant qu'il a subi non seulement quelques quolibets, mais aussi certaines attaques scandaleuses, à la fois portées dans les manifestations mais notamment sur le net où, au nom du fait d'être cachés, un certain nombre de sapeurs-pompiers ont délivré des attaques qui étaient insupportables.

Je voudrais le remercier particulièrement parce qu'il a tenu la barre, remercier aussi le Préfet parce que c'est toujours une bonne chose que de savoir que vous étiez là, même si c'était une période où vous arriviez, et nous sommes désolés de vous avoir accueilli de cette façon-là. Je voudrais remercier aussi le bureau, en l'occurrence Murielle LAURENT qui ce matin était en discussion avec notamment les organisations syndicales et bien entendu Renaud

PFEFFER. Derrière eux, remercier le président du département qui a été d'un soutien fidèle, le président de la métropole et son directeur général des services que nous avons rencontré.

Il est important de dire que la maison et les amis de la maison, ceux qui financent la maison, ont été solides aussi et donc c'est toujours une bonne chose pour l'avenir du service que de savoir que nous sommes tous sur la même longueur d'onde.

J'imagine que vous vous associez, mesdames et messieurs, à l'hommage notamment à la direction du SDMIS, qui a été franchement impeccable.

Monsieur le contrôleur général, je pense que vous avez peut-être deux ou trois choses à dire, au terme de ce que l'on espère être la queue d'un mouvement.

Contrôleur général DELAIGUE.- Monsieur le président, merci de vos remerciements.

Dans ces moments un peu compliqués, il est toujours important d'objectiver les choses et de prendre un peu de recul même si ce n'est pas tous les jours facile, parce qu'il reste peu de temps dans la journée pour cela.

Tout d'abord, au vu des choses qui se disaient et des choses fausses surtout -parce que le problème c'est que sur le net, il circule beaucoup de choses fausses- il ressortait que les collectivités ne mettaient pas assez d'argent dans le budget du SDMIS par rapport à d'autres SDIS. Nous avons donc décidé de prendre les dernières statistiques du ministère de l'Intérieur pour objectiver le débat et voir si le SDMIS était aussi mal placé que ce qui se disait.

Vous avez, dans le dossier qui vous a été remis, un premier tableau, qui est très objectif, avec les dernières données en notre possession et qui datent d'une ou deux semaines seulement. Je rappelle que les SDIS en France sont divisés en trois catégories : catégorie A plus de 900 000 habitants, catégorie B entre 400 000 et

900 000 habitants et catégorie C moins de 400 000 habitants. Nous faisons bien sûr partie de la catégorie A et dans cette catégorie, la moyenne de dépenses des collectivités territoriales est de 76,65 €/habitant ; au SDMIS, elle est de 77,55 €.

Effectivement, il y a quelques SDIS qui sont au-dessus de la moyenne, mais ce n'est pas forcément un objectif de dépenser plus et il y en a un certain nombre qui est en dessous. Les territoires ne sont pas les mêmes, les enjeux ne sont pas les mêmes, les risques ne sont pas les mêmes, mais cela a le mérite d'être une donnée objective et qui place notre service comme un service performant, mais qui est aussi doté de moyens sérieux et notamment en termes financiers.

L'autre chose qui se disait ici et là, était que le niveau de sécurité n'était pas satisfaisant, pas bon. Le deuxième tableau qui vous a été remis, présente des données 2017 car ce sont les seules qui sont en notre possession au niveau national. Comment mesure-t-on la qualité du service ? On se place dans un territoire, on regarde quand a lieu l'intervention, combien de temps il faut aux sapeurs-pompiers pour arriver quand on les appelle et, en termes de qualification, je suis persuadé que les sapeurs-pompiers du SDMIS sont dans le top du niveau national.

Je ne viens donc pas sur la qualification, mais sur le temps pour qu'ils arrivent sur les lieux dans un territoire. Ce temps, c'est le temps entre le moment où le CTA CODIS a déclenché les secours et le moment où les sapeurs-pompiers arrivent sur place. Dans les tableaux du ministère, il y a trois temps : l'intervention sur zone tous engins, l'intervention sur zone pour la partie incendie et l'intervention sur zone pour la partie secours d'urgence aux personnes. Vous voyez les temps pour la catégorie C, pour la catégorie B et pour la catégorie A. Je pense que ce tableau n'a pas besoin de commentaires, mais il permet surtout d'objectiver la réalité du résultat opérationnel, même s'il n'y a pas que cela, mais c'est

quand même un chiffre déterminant.

Ensuite, vous avez dans vos documents la lettre que le président a adressée le 25 octobre 2018 à tous les sapeurs-pompiers.

Puis, après de nombreuses discussions, réunions, concertations, négociations, nous avons finalement abouti à la communication du 4 décembre qui améliore les propositions du 25 octobre 2018, en dehors des créations de postes, et vise à donner du pouvoir d'achat. Je rappelle que cette communication du 4 décembre indiquait déjà pour 2023 une dépense de 2 M€ sur les postes et de 1 M€ sur la partie salariale.

Après, je le dis, ce qui s'est passé les 6, 7, 8 et 9 décembre est inacceptable. Bien évidemment, tous les arrêts maladie étaient couverts par un médecin, donc c'était médical, mais vous avez les chiffres : le 6 décembre, 173 malades au lieu de 40 habituellement et le 7 décembre 262 malades. Il s'agit des personnels opérationnels dans les casernes. Nous nous sommes retrouvés devant une situation extrêmement délicate où il a fallu prendre des mesures complexes, mais qui ont permis d'assurer une couverture opérationnelle.

J'ai été quand même amené à rappeler par note de service, qui est jointe dans votre dossier, la réalité de ce qu'est un arrêt maladie et les enjeux associés.

J'ai également été obligé de faire une note pour rappeler que les pressions, les harcèlements sur les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires relevaient du pénal.

Ensuite, nous avons été assignés en justice, devant le tribunal administratif, en référé, en considérant que je n'aurais pas dû demander à des sapeurs-pompiers professionnels de rester pour assurer la sécurité. Fort heureusement, le juge administratif a dit que notamment en raison de l'absentéisme majeur qui était apparu, non seulement c'était légal, mais que j'avais bien fait de le faire.

Je n'en dirai pas plus, vous avez des éléments objectifs, je crois que c'est le plus simple pour analyser et comprendre la situation.

M. LE PRÉSIDENT.- Il me paraît légitime d'ouvrir un temps pour échanger entre nous. Ensuite nous examinerons les deux rapports, puis nous enchaînerons sur des dossiers sur lesquels on peut passer plus rapidement.

Qui veut prendre la parole ?

M. JACQUET.- Je veux d'abord vous remercier pour toutes les indications, les informations que vous nous donnez et qui nous permettent d'être au même niveau de connaissance de la situation et merci aussi pour les interventions et les déclarations que vous avez été amenés à faire dans cette situation que nous connaissons et qui est vraiment troublée et inquiétante.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que bien entendu je condamne toute violence et je considère d'ailleurs que la violence n'aide en rien à l'avancée des aspirations légitimes et des revendications qui peuvent s'exprimer, mais qu'au contraire elle peut constituer un handicap à la prise de conscience nécessaire pour pouvoir les faire avancer.

C'est une conviction que j'ai depuis très longtemps et je considère que l'action militante doit plutôt travailler l'élévation de la prise de conscience, plutôt que la violence. Je voulais que ce soit dit ici.

Ensuite, nous avons au plan national comme au plan international, une situation qui est très complexe et qui est dangereuse. L'attentat de Strasbourg en est un nouveau témoignage douloureux, récent. Et dans cette situation compliquée et difficile, ce qui s'est concrétisé au travers des gilets jaunes manifeste une profonde insatisfaction dans notre population. Une insatisfaction, une inquiétude, et les bouleversements de la société poussent à ces

insatisfactions, ces incompréhensions, ces craintes et bien entendu les sapeurs-pompiers ne sont pas en dehors de la société et ne sont pas en dehors de cette situation et de ces inquiétudes et de ces craintes pour leur avenir, pour leur métier qui est en plein bouleversement, vous l'avez justement rappelé et nous en avons souvent discuté ici d'ailleurs.

Cela pourrait nous conduire, et je considère que vous êtes dans cette démarche et je pense que le conseil d'administration vous y encouragera, à beaucoup de sollicitudes, beaucoup de compréhension, à beaucoup d'appétence et que -je condamne la violence comme vous et il faut la condamner- la condamnation des violences ou des actes inconsidérés ne nous rende pas quittes de l'examen attentif de ce qui s'exprime derrière en profondeur. Sans excuser ces violences, je considère que l'on doit faire un effort, nous qui sommes à des postes de responsabilité, pour faciliter l'écoute, le dialogue, la rencontre, les discussions, les négociations que vous avez eues hier et ce matin, merci Murielle LAURENT pour ce travail bien évidemment qui n'est pas simple.

Voilà ce que je voulais dire comme message important à tenir. Il faut que l'on tienne tous les bouts de la situation.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Rolland.

Madame Martine DAVID.

Mme DAVID.- Merci monsieur le président. Je m'associe évidemment aux remerciements chaleureux, appuyés, tant auprès de vous, général, qu'au président lui-même et tous ceux qui vous ont assistés, aidés pendant toute cette période.

Je sais, pour vous avoir rencontrés assez régulièrement, que cela a été une période extrêmement difficile, qui, comme le disait Rolland JACQUET à l'instant, s'inscrivait dans un cadre assez complexe lui aussi, qui a sans doute fait bouillonner un peu les choses. Rien n'excuse effectivement la violence et il y a un point où je

ne rejoins pas Rolland, c'est qu'à partir du moment où les discussions, les négociations sont engagées, il ne doit plus y avoir de violence, mais plus du tout. Il n'y en a pas avant et il n'y en a pas non plus après.

Il y a un processus qui s'enclenche à partir d'une grève ou d'une revendication au niveau des organisations syndicales, la direction se place dans une position de négociation, d'échanges et à partir de là, c'est entre gens raisonnables que les choses doivent se poursuivre et aboutir. La preuve que c'est possible et je suis désolée que l'on en soit passé par des actes qui ne sont absolument pas acceptables et que rien n'excuse.

Sur les informations que vous nous transmettez aujourd'hui et que le président avait déjà fait précéder d'autres informations, c'est effectivement plus que jamais nécessaire. On l'a bien vu, y compris au dernier conseil de métropole, puisque des collègues ont fait état dans leurs interventions, je dirais, de fausses informations et d'erreurs manifestes, alors, erreurs plus ou moins volontaires, parce qu'il y a aussi le débat politique autour de tout cela. Il n'empêche qu'il a circulé notamment sur les réseaux sociaux et certains se sont employés à les multiplier, des informations qui étaient particulièrement erronées et qui, au contraire, allaient à l'inverse de ce qui était en train de se discuter avec vous-mêmes. Je le regrette d'autant plus et je pense que le président SECHERESSE a pu, lors de ce conseil de la métropole de Lyon, redire un certain nombre des éléments qui sont là et je crois que c'était important. Peut-être aussi parfois la presse ne lit pas suffisamment les informations qu'on lui transmet, je vais dire cela comme ça, et je le regrette un peu parce que cela donne à l'opinion, aux lecteurs, aux téléspectateurs éventuellement des informations qui ne sont pas toujours justes et c'est bien dommage, surtout dans des services tels que celui de la protection des habitants.

La dernière chose sur laquelle je veux dire un mot parce

que vraiment je suis complètement scandalisée, c'est sur cette affaire des arrêts de travail. Sur le traitement interne de cette affaire, je pense que la direction du SDMIS et la présidence en ont déjà parlé et verront quelle suite donner. Je m'interroge quand même sur l'attitude des médecins. Je fais plus que m'interroger, je le répète, je suis scandalisée. Je ne comprends pas comment des médecins dans l'exercice de leur profession peuvent à ce point se laisser aller, alors que manifestement il n'y a pas un virus particulier qui a circulé chez les sapeurs-pompiers et simplement chez les sapeurs-pompiers.

Cela veut dire qu'il y a un certain nombre de médecins qui sont suffisamment irresponsables pour continuer à scier la branche sur laquelle ils sont assis et cela, un jour on le regrettera tous parce que ce n'est pas le seul moment où l'on a pu voir des choses comme cela. Ayant été maire et il y a des maires ici, ils savent bien que parfois il y a quand même un certain nombre d'arrêts maladie qui nous interrogent, qui nous interpellent. Jusqu'à quand y-aura-t-il une capacité à accepter ce type de situation ?

Par ailleurs, et c'est une question car je ne sais pas comment on pourrait faire, est-ce qu'il est possible de saisir le conseil de l'ordre des médecins ? Je pose la question parce que vraiment, je pense que trop, c'est trop. Je n'en dirai pas plus.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres prises de parole ?

M. COHEN.- Juste une petite intervention, monsieur le Préfet, monsieur le président. Je voudrais parler en tant que maire d'une petite commune et apporter d'abord tout mon soutien aux sapeurs-pompiers. Quand on les voit dans la rue et que l'on voit des délinquants leur jeter des pierres ou les frapper, croyez-moi que cela nous fait mal, parce que les sapeurs-pompiers ce sont ceux qui nous défendent, qui viennent nous chercher quand on est malade, quand on a un souci.

J'étais très heureux de vous entendre lire cette lettre où

vous nous avez donné tous les chiffres. Il y a quelque chose qui m'interpelle en tant que petit maire d'une petite commune. Vous envisagez de créer 50 postes, je ne sais pas quel est le pourcentage par rapport au nombre de sapeurs-pompiers que vous avez actuellement, mais si je devais mettre ce ratio par rapport à ma commune, en 2014 il y avait 970 interventions par an, cette année on aura 1 400 interventions par an, soit près de 40 % en plus. Je ne sais pas si ce sont les ratios qui sont élevés chez moi ou si c'est au niveau du département.

Peut-être que les 50 postes c'est suffisant au niveau du département, mais nous, ce sont des sapeurs-pompiers volontaires donc je pense qu'il faudrait peut-être aussi envisager, dans les petites communes comme la mienne, un jour d'avoir des sapeurs-pompiers présents en permanence et ne plus avoir que des volontaires. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres points de vue ?

M. CHENAL.- Monsieur le Préfet, monsieur le président, messieurs et mesdames les élus. Effectivement, on a eu un mouvement de grève qui a été historique au sein du SDMIS, on n'avait jamais connu cela, avec pas mal de choses qui se sont passées. On ne va pas revenir sur l'historique et sur tout ce qu'il s'est passé parce qu'il me semble que l'on en a déjà parlé lors du précédent conseil d'administration, mais juste quelques petites choses.

On a alerté plusieurs fois, il y a un profond mal-être qui est en train de s'installer chez les sapeurs-pompiers parce que, M. COHEN en a parlé, effectivement on a de plus en plus d'interventions. On a une sollicitation qui est relativement importante et les sapeurs-pompiers n'ont jamais refusé de faire le travail et ne le refuseront jamais. Nous serons toujours prêts à aller défendre la population, à faire de plus en plus de social, on réclame aujourd'hui de pouvoir le faire correctement.

Pouvoir le faire correctement, cela veut dire plus de monde dans les casernes pour que l'on puisse respecter plein de choses, que l'on puisse faire notre formation, que l'on puisse faire tout ce que l'on a besoin de faire au quotidien. Vous aviez sorti un chiffre à l'époque qui était 21 % de sollicitations opérationnelles et le restant, c'était ce que l'on nous demandait de réaliser dans la journée de garde dans une caserne. Ces 21 % ne prennent pas en compte les inventaires, le nettoyage, le reconditionnement du matériel, la formation. Aujourd'hui on n'est plus à 21 %, on est nettement au-dessus.

Quand aujourd'hui on se met disponible avec une ambulance, on ne rentre pas à la caserne tout de suite, on prend deux, trois ou quatre fois des appels radio. On n'est pas contre cela, sauf qu'il y a tout un système, et je suis content d'avoir entendu dans votre discours monsieur le président que vous vouliez que l'on remette tout à plat et que l'on fasse un audit externe. Il n'y a pas de problème, on sera d'accord avec vous de ce côté-là et s'il faut vous aider, on vous aidera.

Pour les arrêts maladie, c'est aussi ce profond malaise qui a ressenti par les agents car depuis pas mal de temps les agents couvrent les manquements de personnels, ils couvrent, ils couvrent, et aujourd'hui il est arrivé une saturation et le fait que l'on ne soit pas forcément entendu par notre direction a entraîné ces arrêts maladie et peut-être certains arrêts en plus, on est peut-être d'accord là-dessus.

Aujourd'hui, dans les contrôles qui ont été réalisés, les médecins ont quand même validé beaucoup d'arrêts et en ont même fait prolonger certains. Cela veut bien dire qu'aujourd'hui on a réellement un malaise au sein de notre travail.

Dans les deux propositions que vous nous faites, la proposition des 50 postes sur 5 ans, on note que c'est une proposition qui est intéressante, mais qui est insuffisante à notre goût. On vous demande de pouvoir travailler correctement sur des chiffres ensemble.

Très bien, 50 sur 5 ans dans un premier temps, mais il faut que l'on puisse travailler sur autre chose parce qu'à l'avenir les interventions ne baisseront plus et il faut que l'on puisse anticiper tout cela.

La deuxième proposition, c'est sur l'amélioration de salaire qui a été établie ce matin au comité technique. L'ensemble des organisations syndicales, y compris celle des officiers de sapeurs-pompiers se sont abstenues parce que l'on a l'ensemble des agents du service départemental d'incendie qui sont favorables à du recrutement plutôt qu'à cette amélioration. Comme ils disent, demain si on est tous adjudants c'est très bien, mais cela n'empêchera pas que l'on sera fatigué dans les engins et que l'on sera toujours mal.

Merci monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que vous avez des troubles de la mémoire.

D'abord, je voudrais préciser à chacun d'entre vous et en particulier à vous, et Rolland comprendra bien, nous avons été confrontés à des revendications qui allaient de 300 postes à 3 fois 100 postes, ce qui revient strictement au même, des organisations proposant à tel moment 140, revenant sur 200, d'autres étant à 130, etc. C'est vrai que l'on était loin de 50 postes, chose que j'avais proposée courant août.

Il est clair, je veux le redire ici, que si vous n'acceptez pas qu'il y ait des périmètres de contraintes financières et que, comme vous l'avez fait, monsieur, vous avez proposé 3 fois 100 postes, c'est à dire 12 M€ supplémentaires par an et ça, je suis désolé, mais nous ne pouvons pas nous situer à une telle hauteur.

Je veux dire à chacun des membres du conseil d'administration et à vous-même, et soyez responsable de ce point de vue-là, c'est que nous avons des partenaires financiers, département, métropole, communes du Rhône, nous avons travaillé sur ces 50 postes sur 5 ans dans le périmètre financier qui nous était proposé.

Vous avez d'ailleurs eu une entrevue avec le président KIMELFELD à la métropole, qui vous a reprécisé que la convention signée pour les trois dernières années entre nous-mêmes et le département, les communes et la métropole, étaient de +1 % et que l'on ne pouvait pas aller au-delà.

Ce n'est donc pas très sérieux aujourd'hui de dire, les 50 postes ne nous vont pas, sachant que vous savez pertinemment que l'on ne peut pas aller au-delà.

Deuxièmement, toujours pour Rolland JACQUET, pour montrer notre plasticité intellectuelle, non seulement sur la question des postes nous avons été confrontés à des revendications extrêmement à géométrie variable, mais en ce qui concerne même la structure revendicative, je dois vous avouer monsieur, qui êtes syndiqué, que je n'ai pas toujours compris quelle était la position de votre syndicat, comme de l'ensemble des syndicats.

Nous avons proposé une augmentation des indemnités, c'était quand il y avait les bombages sur les murs, les sapeurs-pompiers en bas, les meubles qui avaient été balancés dans la rue, c'était cela la condition. Je vous rappelle que je suis arrivé avec un escadron de gardes mobiles, ce qui était une grande première pour moi. J'aurais aimé que vous protestiez contre cela, j'attends encore votre protestation.

Cela étant, nous avons proposé le soir même, il était 18 heures, de faire passer l'indemnité de 2,5 à 3,5 au 1^{er} janvier 2019 et à 4 au 1^{er} janvier 2020. C'était cela notre base de discussion, nous pensions que l'augmentation de l'indemnité faisait partie des revendications des syndicats et des sapeurs-pompiers.

Il y a trois jours, vous nous avez dit, non, ce n'est plus du tout cela, il faut absolument que les adjudants puissent se reconnaître dans cette nouvelle façon d'agir. Nous vous avons expliqué que nous restions dans le même périmètre et vous venez me

dire à l'instant que la question des adjudants était une question qui n'aurait pas dû être posée, alors que c'est vous-mêmes qui l'avez posée il y a trois jours !

Je dois vous avouer qu'il faut avoir bon moral pour discuter avec vous comme avec l'ensemble des sapeurs-pompiers.

Aujourd'hui, d'après ce que j'ai compris, et vous auriez pu le dire dans votre déclaration, vous avez levé votre préavis de grève. Nous sommes arrivés à un compromis dans une contrainte financière qui nous permet de respecter les accords financiers que nous avons avec la métropole de Lyon et avec le département du Rhône et les communes du Rhône. Il est clair que ne pas comprendre cela et revenir sans cesse là-dessus, cela commence à devenir un peu pathétique.

Ce que je vous propose, c'est d'être fidèles à ce à quoi nous sommes arrivés l'autre jour. Bien entendu, un compromis c'est un compromis, cela fait rarement plaisir aux deux parties, mais il n'empêche que c'est une façon de continuer le chemin.

Deuxièmement, puisqu'il y a une attitude assez bizarre concernant la lecture des comptes du SDMIS et compte tenu de ce que peut être la réalité du SDMIS, alors que nous avons un rapport, qui est à votre disposition, suite à l'inspection réalisée en 2014, qui explique que le SDMIS est un instrument qui est tout à fait remarquable et qui mérite d'être salué, je demande aujourd'hui une nouvelle inspection parce qu'il y a sans cesse la contestation des chiffres avancés par le SDMIS.

Troisième position, j'ai souhaité, et je m'en étais entretenu avec monsieur le Préfet, avec le général mais aussi avec les membres du bureau, demander au ministre de l'Intérieur, et Rolland JACQUET et Martine DAVID se sont exprimés comme cela, de replonger dans ce qu'est la réalité de la profession de sapeur-pompier, voir un peu comment on peut imaginer l'avenir.

C'est ce que monsieur le Préfet a dit et je souhaiterais que ce ne soit pas des SDIS pris les uns après les autres, chacun dans leur coin qui tracent un panorama, mais qu'au moins les 10 ou 15 SDIS les plus importants puissent par exemple non pas faire seulement des études, des enquêtes, mais mobiliser peut-être un laboratoire universitaire, de l'argent et des énergies pour voir quel est ce métier qui s'offre aux sapeurs-pompiers de demain, à la fois avec des changements technologiques, des changements sociétaux qui nous inquiètent tous.

Notre collègue COHEN l'a dit à l'instant concernant les agressions, mais on sait très bien que c'est un phénomène national et que malheureusement on a une société qui bouge autour de nous. Nous savons aussi et nous l'avons dit plusieurs fois, y compris au Préfet WITKOWSKI, que bien entendu nous étions extrêmement inquiets sur le fait que dans bien des cas, pas seulement dans la commune de M. COHEN, mais partout, les sapeurs-pompiers étaient le seul service qui était à la disposition de la population pour aller relever une vieille dame au 3^{ème} étage, un cycliste qui était tombé par terre, tous les accidents de la vie et que la question du rapport entre les sapeurs-pompiers et les services de la santé, je l'ai dit souvent, méritait d'être aussi mise sur la table.

D'ailleurs nous avons des perspectives de discussions, ici, avec le SAMU. Il se trouve que la Fête des Lumières ne sert pas qu'à être en congé maladie mais cela permet aussi de discuter dans le PC Pizay avec différents interlocuteurs et donc on va probablement lancer un travail de réflexion associant le SAMU et le SDNIS de manière à voir quels sont les éléments de progression que nous pouvons avoir.

Voilà ce qu'est aussi la déclaration que j'ai faite et en tout cas je vous ai rappelé quel était le sens de ce que pourrait être un accord, mais si vous le remettez en cause comme vous l'avez fait jusqu'à présent tous les trois jours, je pense que définitivement on ne

pourra pas s'entendre.

Monsieur le contrôleur général.

Contrôleur général DELAIGUE.- Je vais présenter les deux rapports mais je voudrais simplement rappeler, sous le contrôle de Muriel LAURENT, ce qui a été dit au comité technique ce matin. Je rappelle qu'au comité technique il y a le syndicat SUD qui représente 3 sièges, le syndicat CGT qui représente 2 sièges, le syndicat CGC qui représente 2 sièges et le syndicat CFTC qui représente 1 siège. Je rappelle que ce comité technique a été réuni à votre demande et pour modifier l'orientation permettant qu'il n'y ait pas seulement l'augmentation salariale, mais qu'il y ait l'augmentation salariale et l'évolution de carrière sur des postes d'adjudants.

Nous avons travaillé cela, nous avons réuni le comité technique ce matin et, pour des raisons diverses, les représentants du personnel se sont abstenus. Si bien qu'à la fin de la réunion, avec la présidente, nous avons posé la question à chaque organisation syndicale : souhaitez-vous que ce rapport soit présenté au conseil d'administration cet après-midi ? Réponse de SUD, qui est votre organisation syndicale : oui ; réponse de la CGT : oui ; réponse de la CGC : oui ; réponse de la CFTC : oui.

Vous ne pouvez pas il y a une heure nous dire en comité technique, nous voulons que ce rapport soit présenté au conseil d'administration et nous dire ici que ce n'est pas ce rapport que l'on voudrait présenter. Ce n'est pas acceptable. Qu'à un moment donné vous ne soyez pas strictement d'accord sur tout, que vous ayez préféré qu'il y ait un peu plus d'avancées, c'est autre chose. Mais vous nous avez dit ce matin que vous souhaitiez que ce rapport soit présenté au conseil d'administration cet après-midi.

Je vais présenter les deux rapports monsieur le président.

R/18-12/05 Fixation du nombre de postes de sapeurs-pompiers professionnels pour la période 2019-2023

R/18-12/13 Amélioration de la rémunération et de la carrière des sapeurs-pompiers professionnels sur la période 2019-2023 - ADDITIF

Contrôleur général DELAIGUE.- Je ne vais pas répéter la totalité de ce qui a été dit, même si, on l'a bien vu, ces deux rapports s'inscrivent dans les contraintes financières des collectivités territoriales et, de fait, du SDMIS même si le SDMIS a une enveloppe qui est en augmentation de 1 % grâce aux contributions de tous nos contributeurs.

Je rappelle que la particularité de notre service public, c'est que nous avons 102 M€ de dépenses de personnel et que sur ces dépenses de personnel, 88 M€ représentent de la masse salariale et que là, on parle de 3 M€ supplémentaires indépendamment du GVT.

Le budget alloué est celui permettant de pourvoir 1 010 sapeurs-pompiers professionnels et 230 officiers professionnels. Je rappelle que depuis la création du SDMIS le 1^{er} janvier 2015, le conseil d'administration, le président, ont décidé que nous maintiendrions les effectifs alors que partout la tendance est au maintien voire à la diminution. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les effectifs ont été strictement maintenus et tous les départs à la retraite ont été remplacés.

Dans cette dynamique liée à une résorption des investissements, puisque l'on a cette chance au SDMIS d'avoir à la fois des locaux qui ont été entièrement rénovés et des matériels de qualité, favorisant des conditions de travail particulièrement intéressantes, ce qui n'est pas forcément le cas de toutes les professions, la proposition qui vous est faite c'est d'augmenter de 50 postes, à raison de 10 postes par an.

Pour que ce soit bien clair et que l'on soit sûr que

personne ne cherche à tromper personne, on a écrit les chiffres :

- 1 020 SPPNO + 230 officiers en 2019,
- 1 030 SPPNO + 230 officiers en 2020,
- 1 040 SPPNO + 230 officiers en 2021,
- 1 050 SPPNO + 230 officiers en 2022,
- 1 060 SPPNO + 230 officiers en 2023.

Vous voyez que l'effort qui est fait est fait sur les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers, ce qui représente un budget de :

- 400 000 € en 2019,
- 800 000 € en 2020,
- 1,2 million d'€ en 2021,
- 1,6 million d'€ en 2022,
- Plus de 2 millions d'€ à partir de 2023, avec aussi le GVT qui en découle.

Voilà pour ce premier rapport.

Pour le deuxième rapport, qui je le redis a été fait à votre demande, nous avons modifié dans les trois jours qui viennent de se passer, puisque la demande date de lundi soir 22 heures, l'ensemble du rapport pour essayer d'amener ce que vous nous aviez demandé.

Je passe rapidement sur les introductions et notamment sur l'évolution de la mission et tous ces éléments-là et je viens directement au premier point : « Augmentation des coefficients de l'IAT ». Nous avons repris notre proposition du 4 décembre en la limitant du grade de sapeur à sergent, puisque vous nous avez demandé de modifier l'épure des adjudants.

Je rappelle que cette augmentation de salaire représente :

- de l'ordre de 40 à 45 € bruts la première année,
- de 20 € bruts supplémentaires la deuxième année,
- de 40 € bruts sur la période 2021-2023,

ce qui fait globalement entre 98 et 106 € bruts mensuels d'augmentation totale sur la période des 5 ans.

Il y a un deuxième sujet que vous nous avez demandé de façon expresse. Il faut que j'apporte des explications. Nous avons eu une modification importante de notre statut en 2012. Avant, les sergents et les adjudants avaient le même emploi opérationnel. Depuis 2012, les sergents ont un emploi opérationnel et les adjudants un emploi opérationnel supérieur. Cette réforme de la filière a engendré un certain nombre de problématiques. Aujourd'hui, au SDMIS, nous avons 380 adjudants, nous avons 310 sergents titulaires de l'ancien diplôme INC2, c'est-à-dire l'équivalent d'un diplôme qui est celui des adjudants et nous avons un peu plus de 300 sapeurs à sergents INC1, qui sont le « nouveau modèle » issu de la refonte de la filière.

Vous avez bien compris qu'entre l'ancien système et le nouveau, il y a au milieu 310 sergents qui ont le diplôme de ceux du dessus et qui ne sont pas au-dessus.

Vous nous avez demandé de pouvoir régler cela, ce que nous avons accepté. La proposition est de nommer 62 de ces sergents tous les ans, pendant 5 ans, de façon à ce que les 310 soient nommés à terme adjudants. J'ai même proposé ce matin au comité technique qu'ils soient nommés au 1^{er} janvier de chaque année, de façon à résorber ces sergents INC2 qui se trouvent entre un ancien système et un nouveau système.

Il faut savoir que beaucoup de départements sont en train de régler cette affaire, mais sans créer les postes d'adjudants et nous ne voulions pas, avec le président, avec la vice-présidente et avec tout le bureau, aller dans ce sens-là car en fait cela aurait représenté un « piège » pour les plus jeunes. Nous avons donc

proposé d'aller encore plus loin en créant les postes d'adjudants pour à la fois permettre d'ici 2023, de nommer les 310 sergents qui ont la formation au grade d'adjudant, mais aussi de pas boucher l'horizon des plus jeunes qui peuvent continuer à avoir une carrière normale et eux-mêmes, demain, accéder au grade d'adjudant. Ils ne se retrouveront pas pénalisés par ces gens qui auraient été nommés sans que l'on crée leurs postes en tant que tels dans la structure.

Voilà la proposition qui est une proposition responsable. Comme on nous a beaucoup comparés à d'autres départements, là je dois dire que notre proposition s'inscrit plus dans la durée et ne cherche pas à régler un problème à court terme, pour piéger des gens à moyen terme. C'est un point très important.

Troisièmement, il y a une mesure de bonne gestion puisque nos lieutenants et capitaines, sont dans des catégories où ils se seraient vus, avec les mesures liées à la catégorie C sapeurs-pompiers, un peu tassés et la mesure que l'on a accordée aux sapeurs et aux sergents au niveau de l'IAT est reportée également sur eux, avec un autre vecteur qui est l'IFTS correspondant aux contraintes de leur grade.

Une partie des mesures est financée en réduisant, tel qu'on nous l'a demandé, un certain nombre d'heures supplémentaires, ce qui permet de financer une partie de l'avancement, et l'ensemble de ces mesures, pour simplifier, représente une dépense de 400 000 € en 2019, 600 000 € en 2020 et 1 M€ entre 2021 et 2023 suivant comment cette IAT sera mise en place, mais en gros à partir de 2023, on sera sur 1 M€.

Vous l'avez compris, il y a bien une mesure liée à l'augmentation du nombre de postes de sapeurs-pompiers professionnels qui représente à terme en 2023 une dépense de 2 M€ et une augmentation à la fois de la carrière et de la rémunération qui représente à terme, en 2023, une dépense supplémentaire de 1 M€. Je rappelle que ce sont des dépenses de fonctionnement, donc des

dépenses renouvelables d'année en année.

Voilà, monsieur le président, la présentation de ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT.- Juste une précision, ces propositions sont exactement les mêmes que celles qui figuraient au terme de la réunion à 22 heures lundi et que Mme Murielle LAURENT a mises en musique, si j'ose dire, ce matin au comité technique. Il n'y a eu aucune évolution. Cela répondait à des sollicitations de deux organisations syndicales, et qui nous ont conduits à évoluer dans ce sens-là alors que ce n'était pas notre point de vue initial, de manière à ce que ce conflit cesse et que l'on puisse revenir à une situation normale. J'espère par ailleurs que la situation redeviendra normale.

La parole est à qui la veut concernant ces deux dossiers. On peut en discuter de manière globale, par contre on fera un vote séparé.

M. BARRY.- Monsieur le président, mon général, je m'associe bien sûr à tous les propos qui ont été tenus autour de cette table concernant les agissements qui ont eu lieu ces temps-ci et dont j'ai un peu honte en tant qu'ancien sapeur-pompier.

Concernant la partie budgétaire du SDMIS, on a toujours une vision globale qui intègre les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires. Concernant l'aspect social par contre, on n'a pas cette vision globale. Je crois qu'il serait intéressant à un moment de mettre tout sur la table et de dire - quand on sait que l'on a un certain nombre d'agents de la catégorie C qui ont le double statut- combien gagne un sapeur-pompier quand il est uniquement sapeur-pompier professionnel, combien gagne un sapeur-pompier quand il a le double statut. Je crois que ce serait intéressant pour avoir une vision assez précise des choses.

M. LE PRÉSIDENT.- Cher collègue, j'adhère totalement à votre proposition. Je souhaite que nous soyons transparents, nous

n'avons rien à cacher, il n'y a rien de caché je ne sais trop où. On m'a accusé de cacher quelques millions au sujet des retraites. Je n'ai rien caché du tout, c'est un fantasme. Votre proposition est extrêmement intéressante.

J'ai précisé tout au long du conflit, notamment à la presse qui n'a pas voulu écouter, à combien commençait un sapeur-pompier catégorie C et à combien il finissait. Je pense que les fonctionnaires territoriaux ou d'État quand ils ont dû apprendre ce genre de chiffres, ont dû être très surpris. Personnellement, je suis ravi que les sapeurs-pompiers gagnent de telles sommes, s'ils pouvaient gagner plus je serais également ravi. Il ne s'agit pas du tout d'avoir un point de vue négatif sur la question.

Cela a été contesté, il a fallu encore hier ou avant-hier que le général sorte des feuilles de paye pour le montrer. Je peux vous dire que les professeurs certifiés de l'Éducation nationale ne sont pas aussi performants du point de vue des revenus, en début de carrière notamment, et tant mieux pour les sapeurs-pompiers.

Deuxièmement, je pense que dans ce pays beaucoup de fonctionnaires de catégorie C seraient ravis de partir à la retraite au niveau où partent nos sapeurs-pompiers. J'en suis ravi. Mais il faut que l'on arrête de nous dire qu'il y a une forme de martyrisation des sapeurs-pompiers.

Les propositions que nous faisons là sont des propositions que nous assumons et que nous ne regretterons jamais. Tant mieux si les sapeurs-pompiers peuvent gagner 60 € de plus dans un mois, encore une fois j'en suis ravi, je ne voudrais pas que l'on se quitte avec un autre point de vue.

Cela étant, il y a effectivement un certain nombre de choses à mettre plat et je propose au contrôleur général de faire un rapide résumé. On ne traitera pas là maintenant toutes les questions, mais on pourra y revenir si jamais on est incomplet sur un certain

nombre d'éléments.

Contrôleur général DELAIGUE.- On a refait le point et on s'est d'ailleurs aperçu qu'il va falloir que l'on explique, au-delà du bulletin de salaire, quelle est la rémunération nette que les agents ont parce que je pense que là, il y a une incompréhension.

Les gens pensent qu'ils gagnent ce qu'il y a en bas de leur feuille de paye, le net à payer, ce qui n'est pas vrai. Et cela va être encore plus important désormais avec le prélèvement à la source. Aujourd'hui, la moyenne des retenues sur salaire demandées par les salariés du SDMIS, c'est 170 €. Ils demandent que l'on retienne leur part de la mutuelle, la part de tickets-restaurants, la part des chèques vacances, etc. En fait, quand ils pensent qu'ils gagnent x somme, ils gagnent déjà 170 € de plus. Je ne parle que des revenus nets, je ne parle pas du net fiscal.

Ensuite, nous consacrons un peu plus de 3 M€ par an sur les mesures sociales (aide à la mutuelle, etc.). Quand on les valorise, pour un sapeur-pompier professionnel non-officier, en moyenne c'est 161 €. Même si ce n'est pas du salaire, c'est quand même une rémunération nette non fiscalisée, puisque ce sont des aides non fiscalisées, dont on ne peut pas faire comme si elle n'existait pas.

Au final, il y a une incompréhension complète sur la rémunération nette fournie par le SDMIS à ses agents. Quand on prend cette rémunération nette telle que je viens de l'expliquer, c'est-à-dire le net à payer, on remonte avec les retenues sur salaire et on y rajoute les aides sociales données formellement (1,6 M€ à travers notre comité d'action sociale et culturelle et 1,5 M€ d'aides directes concernant les tickets-restaurants, la mutuelle, le plan de déplacement etc.), là on arrive à un salaire pour un caporal, quelqu'un que l'on recrute au grade de caporal, que l'on forme pendant un an, sur l'échelon le plus bas avec le minimum de spécialités, de 1 900 € et il le mérite car il va faire un travail difficile. Quand on lui donne ce

chiffre, il dit « non, je ne gagne pas cela, je gagne moins ». Non, en rémunération nette, il gagne bien ce montant.

Quand il finit sa carrière, et je ne parle pas de ceux qui ont encore des avantages de l'ancienne communauté urbaine, au dernier échelon du grade d'adjudant avec 16 points de NBI, il termine à 3 000 €.

Sur la retraite, nous avons aussi eu des débats, tous les gens partent au grade d'adjudant dernier échelon et quand on fait la moyenne de toutes les retraites de tous les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers, sur les deux ou trois dernières années, elle est de 2 000 € nets et là aussi ils le méritent. Je rappelle que pour les retraites également nous bénéficions de 5 ans de bonification de retraite, ce qui fait qu'aujourd'hui la moyenne d'âge de départ à la retraite des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers est chez nous de 59 ans.

Le montant de la retraite est élevé car il y a des mesures liées au fait que la prime de risque de 19 % est intégrée au calcul des retraites. Au SDMIS, un poste de sapeur-pompier professionnel coûte cher car on surcote aux caisses de retraite pour financer l'intégration de la prime de feu. Là aussi, c'est tout à fait légitime et c'est une très bonne chose.

Mais on ne peut pas être dans la négation de la réalité d'une rémunération nette. La rémunération nette n'est pas le net à payer en bas de la feuille de paye.

Je vous proposerai des fiches de communication sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT.- On fera des fiches et on reviendra aussi sur les volontaires dans notre cheminement là-dessus.

Je donne la parole à M. le Préfet et ensuite à **M. GUILLOTEAU.**

M. LE PRÉFET CLAVIÈRE.- Vous avez rappelé les rémunérations monsieur le contrôleur général, je sou mets juste à votre réflexion qu'un un gardien de la paix, c'est-à-dire catégorie B, qui évolue en région parisienne, soumis à des contraintes qui sont celles parfois que vous rencontrez mais qui sont parfois au quotidien encore plus difficiles que les vôtres, gagne au début de sa carrière à peu près le même niveau qui vient d'être indiqué là. Je le sou mets à la réflexion de chacun des membres de ce conseil d'administration.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci monsieur le Préfet.

Monsieur GUILLOTEAU.

M. GUILLOTEAU.- Je ne reviendrai pas sur le fond, cela a été largement commenté par les uns et les autres et notamment par Renaud PFEFFER au titre du Conseil départemental. Je reviendrai sur la partie financière, certainement celle qui est au cœur des débats aujourd'hui.

Je citerai trois chiffres, peut-être que cela échappe à la mémoire de certains, le budget du SDMIS c'est 187 M€, 7 à la main des maires, 21 à la main du Conseil départemental et le restant à la main de la métropole. Augmentation que nous avons suivie parce que c'était nécessaire pour donner un nouveau souffle parce qu'il y avait des phénomènes de dangerosité qui étaient nouveaux et puis la fonction de sapeur-pompier devient différente, avec des sorties différentes et un matériel différent à utiliser de façon différente.

S'il advenait que l'on donne droit aux revendications qui sont demandées, la part du département serait de 3 M€ et quelques supplémentaires. Mesdames et messieurs les maires des territoires du département, ce qui échappe aux maires de la métropole puisqu'ils sont pris dans le paquet de la métropole, ce sera votre part qui sera aussi augmentée. Je le dis tout net, le département ne peut pas et pour deux raisons.

Il ne vous a pas échappé à vous tous que nous avons

un pacte financier qui nous est imposé par l'État, qui plafonne nos dépenses de fonctionnement. La métropole serait aussi impactée et je ne sais même pas si ce serait techniquement possible ; politiquement c'est autre chose. La part du département serait à peu près de 3 M€ dans cette affaire-là, donc je le dis tout net, c'est absolument impossible.

S'il devait y avoir des discussions, audit, évaluation, je demanderais que les collectivités partenaires soient auditées pour que l'on puisse s'exprimer et dire les choses sur le fond et sur la forme. Il se trouve que j'ai en charge le personnel du département, on est à peu près à la même masse salariale et quand j'entends que l'on paye un agent qui débute chez vous 1 900 €, qui débute visiblement titulaire, ce qui n'est pas le cas au département où les agents de catégorie C débutent à 1 200 €, avec des permanences, des nuits -des permanences sur les routes, que je suis 24 H/24, parfois avec vous messieurs les sapeurs-pompiers- cela me gênerait qu'il y ait un tel décalage. Par ailleurs, les agents du département ne partent pas à la retraite à 55 ans. Comment on pourrait accepter qu'une partie de la fonction publique ait une rémunération de 1 900 et l'autre à 1 200, je ne suis pas sûr que ce soit dans l'esprit et je ne voudrais pas que certains agents du département se transforment en gilets jaunes pour expliquer l'ingratitude et la différence de masse salariale.

Je crois qu'il faut peser les choses, les revendications sont légitimes, il y en a qui sont acceptables, qui sont souhaitables et il y en a d'autres qui ne sont pas tenables. Je ne m'exprime pas sur le fond, cela a été largement commenté par les uns et par les autres. Je rappellerai simplement que l'ancien législateur que je suis a suivi les affaires de sapeurs-pompiers pendant longtemps. Simplement rappeler ici que la fraude à la prestation sociale, parce que lorsque l'on va se porter pâle c'est de la fraude à la prestation sociale, pour le demandeur et celui qui a octroyé, cela relève du pénal.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci monsieur le président. Juste

une précision, je n'ai pas utilisé le mot audit.

M. GUILLOTEAU.- C'est un contrôle que vous voulez faire.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une inspection, très officielle.

M. GUILLOTEAU.- C'est pareil. Sachez que moi aussi je peux déclencher une inspection, j'ai un service d'inspection chez moi et je me pose la question de savoir si je ne vais pas la déclencher aussi.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas, mais en tout cas une inspection dans le cadre classique des inspections du SDMIS. Il y en a eu une en 2014. La deuxième chose, c'est de demander une étude dont je ne peux pas actuellement dire quels pourraient être les contours, mais pour moi il faudrait bien entendu que les collectivités territoriales soient associées aussi à cette étude.

M. GUILLOTEAU.- Pour 21 M€, si on pouvait être associé, ce serait bien, mais il n'en demeure pas moins que vous m'avez donné une bonne idée et je vais voir avec le service juridique chez moi si l'inspection ne peut pas être aussi diligentée par les services du département. Cela nous permettra d'avoir une transparence, une vision globale sur ce que les uns et les autres font, coûtent et ce que les uns et les autres touchent.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas si je vais écrire à monsieur le ministre de l'Intérieur ou au Préfet WITKOWSKI, peu importe, mais nous demanderons dans l'esprit une étude pour comprendre un peu comment on peut se projeter dans l'avenir et voir quelle peut être la profession de sapeur-pompier, avec un certain nombre de questions qui ont été relevées par les uns et par les autres. Bien entendu, je demanderai au ministre d'associer les collectivités territoriales, cela me paraît tout à fait évident, elles doivent être partie prenante de cette opération, sachant que ce sont les collectivités territoriales qui payent.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? (Non).

Nous allons passer au vote.

Sur le premier dossier qu'a présenté le contrôleur général, le dossier 12/05, fixation du nombre de postes de sapeurs-pompiers professionnels pour la période 2019-2023, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/18-12/05 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que le contrôleur général s'associera à mes remerciements, je tiens vraiment à vous remercier, je pense que cela peut être un instant de rebond important pour notre service qui doit revenir à la normale.

Sur le deuxième rapport présenté par le contrôleur général, le 12/13, l'additif, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/18-12/13 est adoptée à l'unanimité.**

R/18-12/06 Budget primitif du SDMIS pour l'exercice 2019

Mme CHENKIER.- Monsieur le président, le projet de budget qui est proposé et dont les grandes orientations ont été présentées et adoptées lors de la séance du conseil d'administration d'octobre 2018, s'inscrit dans le cadre de la deuxième année d'application des dispositions de la délibération du 20 octobre 2017 qui concerne les conventions pluriannuelles 2018/2020 relatives aux contributions financières de la métropole de Lyon et du département du Rhône et les contributions des communes et des EPCI du département du Rhône.

L'ensemble de ces dispositions fixe à 1 % l'augmentation des contributions, ce qui les ramènera à près de 144,2 M€ étant précisé que la population défendue par le SDMIS, avec ses 1 822 000 habitants a augmenté de 1,12 %.

Il faut rappeler que le budget 2019 s'inscrit dans un contexte de mutation opérationnelle important qui conduit notre établissement non seulement à répondre à un panel de risques très variés qui va du risque terroriste au risque du quotidien mais aussi, voire surtout dans le risque quotidien, celui du secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de nos interventions et qui a augmenté de façon très importante depuis plusieurs années.

Ce projet de budget qui vous est présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à près de 188 627 510 €, soit un montant en augmentation de 0,77 % par rapport à l'an dernier.

37 199 682 € seront consacrés à l'investissement et 151 427 828 € au fonctionnement.

I- INVESTISSEMENT

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, ce montant de 37,19 M€ est en légère baisse de -0,49 % par rapport à l'an passé et traduit 3 catégories de dépenses : les opérations d'équipement, les frais financiers et les opérations d'ordre.

➤ Les opérations d'équipement s'élèveront à 32,70 M€ et sont stables par rapport à l'an passé. Ces opérations recouvriront notamment : 9,18 M€ de travaux immobiliers et en particulier 6,71 M€ pour les constructions nouvelles de casernes, 6 M€ pour les véhicules, 3,7 M€ pour le matériel d'intervention, près de 6,9 M€ consacrés à l'informatique, au numérique et aux transmissions et quelque 875 000 € pour du petit équipement courant (outillage, sport, médical...).

Une subvention de 250 000 € est prévue pour le projet NexSIS, qui fait l'objet d'un rapport distinct, et s'ajouteront les 5,8 M€ du BEA pour son volet investissement, montant qui est stable.

➤ Les frais financiers sont en baisse de 2,5 % par rapport à l'an passé. Ils seront contenus à un peu plus de 2 M€, alors même que des emprunts ont été contractés depuis 2017 et ce, en raison de l'extinction d'un emprunt souscrit auprès de la Société

Générale en 1999 dont la dernière mensualité arrivera à échéance en mai 2019.

➤ Enfin s'agissant des opérations d'ordre de 2,44 M€, stables, elles se répartissent en neutralisation d'amortissement pour 1,5 M€ et en amortissement de subventions d'équipement anciennes.

S'agissant des recettes d'investissement qui s'élèvent à 37,19 M€, comme dans tous les budgets de collectivité le fonds de compensation de la TVA est estimé cette année à 3,57 M€ (hausse de 13 %) est fonction des dépenses d'investissement éligibles réalisées sur l'exercice 2017.

Vous trouverez au titre des recettes escomptées près de 1,89 M€ pour la cession de notre terrain de Neuville/Saône, pour la cession de l'ancienne caserne de l'Arbresle et pour celle de Couzon au Mont d'Or. 515 000 € sont attendus au titre de la participation de communes, dont le détail est dans le rapport.

Pour ce qui concerne l'autofinancement, il sera constitué de 12,7 M€ provenant de la dotation aux amortissements et de 844 583 € d'autofinancement net, en baisse par rapport à l'an passé.

Enfin, comme à l'accoutumée, vous trouverez un montant d'appel à un potentiel d'emprunt de 17,48 M€ qui sera affiné en fin d'exercice 2019 et des opérations d'ordre.

II- FONCTIONNEMENT

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles représenteront 151,427 M€. Elles augmentent de 1,08 % avec une stricte stabilité des charges du 011 pour la deuxième année consécutive et une augmentation de 1,5 % du 012 soit près de 1,56 M€.

➤ Les charges à caractère général (011) avec un montant de 27,57 M€, se déclineront comme suit :

- Les études et prestations de service pour 4,56 M€ qui concernent surtout l'ingénierie informatique et numérique pour 65 %, les prestations de logistique, la restauration collective et la collecte des déchets.

- Les fluides avec 1,95 M€, qui sont en baisse.

- Les fournitures non stockées qui seront en légère hausse avec un montant de 1,55 M€.

- Les fournitures d'entretien et de petit équipement sont en baisse pour 4,35 M€ et sont nécessaires notamment à l'habillement des JSP, des personnels pompiers et techniques pour 400 000 €, mais surtout à l'entretien des véhicules et engins du SDMIS, du département et de la métropole pour 2,3 M€ de pièces détachées et 1,65 M€ de matériels divers.

- 447 000 € de fournitures pharmaceutiques, de produits d'intervention, notamment pour le fonctionnement des VSAV et le secours à personne en particulier.

- Les services dits « extérieurs » comprennent :

- La redevance de 4,7 M€ que nous devons à la CDC habitat au titre du BEA pour sa partie fonctionnement.

- Outre les frais de location pour 495 000 € et 525 000 € de frais d'assurance hors personnel, nous consacrerons cette année 5,02 M€ aux frais d'entretien, de maintenance et de réparation qui seront effectués par les entreprises sur nos véhicules, bâtiments, matériels opérationnels, matériels informatiques et logiciels.

- 855 000 € pour rémunérer les organismes payants de formation.

- Les « autres services extérieurs » (2,98 M€ sont en baisse de 11,7 %) avec pour les plus importants :

- des frais de nettoyage des locaux pour 1,26 M€

- des frais de télécommunication pour 530 000 €, qui sont en très forte baisse,
- des honoraires et rémunérations d'intermédiaires (avocats, huissiers, sténographes, etc.),
- des frais de publicités, publication et protocole,
- des frais de transport et déplacement.

Bien entendu, à l'intérieur de ce budget de fonctionnement, la part consacrée aux ressources humaines, « les charges de personnel et frais assimilés » 012, est la plus importante puisqu'elle représente 105 545 200 M€ soit une hausse de 1,5 %. Ce poste principal de dépense du SDNIS comporte 3 rubriques :

- La première et non des moindres, la masse salariale qui s'élève à 90,86 M€ en hausse de 1,07 % par rapport à 2018 et qui comprend plus de 40 M€ pour les rémunérations principales, plus de 26 M€ de régimes indemnitaires et plus de 24 M€ de charges. Ce budget permettra la poursuite de la réforme PPCR, des recrutements de SPP non-officiers et officiers et des améliorations de rémunération et de déroulement de carrière, tel que cela a été décrit précédemment. Étant précisé que la cotisation du CNFPT et du CDG est intégrée dans cette rubrique à hauteur de près de 400 K€.

- La deuxième concerne les 11,7 M€ pour les SPV, en hausse de 5,4 %, permettant d'augmenter le montant des indemnités des SPV qui absorbent une part importante de l'accroissement de l'activité opérationnelle.

- La troisième rubrique est consacrée aux frais divers de personnel à hauteur de près de 3 M€, tels que l'assurance du personnel, la médecine du travail et les frais médicaux ou les chèques déjeuners dont la valeur faciale a été revalorisée au 1^{er} janvier 2018. À noter que 250 000 € sont prévus pour le remboursement de personnel dans le cadre des conventions de mutualisation passées avec la métropole et le département ou dans la suite de la départementalisation.

Ensuite, nos dépenses de fonctionnement comprennent également 2,57 M€ de dépenses diverses avec notamment les subventions et participations versées à différents organismes dont le CASC et les redevances pour logiciels hébergés.

Enfin, nous avons prévu 2,18 M€ de charges financières, en légère hausse, en incluant plus de 886 000 € pour le remboursement des intérêts et ICNE de nos emprunts et 1,29 M€ de frais financiers pour le BEA. 13,54 M€ sont destinés aux opérations d'ordre dont 12,7 M€ pour la dotation aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement représentent 151 427 828 €, en hausse de 1,08 %.

Dans ces recettes de fonctionnement, 95 % de nos ressources sont les contributions des collectivités territoriales qui sont des contributions obligatoires au sens du CGCT et qui seront appelées conformément au dispositif précité pour un montant global de 144,175 M€, soit une augmentation de 1 %.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- 115,34 M€ pour la métropole de Lyon et qui correspond à 80 % du total,
- 21,38 M€ pour le département du Rhône,
- 7,45 M€ qui se répartissent entre 7,13 M€ pour les 207 communes du département contributrices directes du SDNIS et près de 323 900 € pour l'EPCI Vienne Condrieu Agglomération.

Pour être plus précis, à compter du 1er janvier 2019, le nombre de communes contributrices sera de 181 et non de 207 en raison de la création :

- de la commune de Belleville-en-Beaujolais regroupant Belleville et Saint-Jean d'Ardières,
- de la commune de Deux-Grosnes regroupant Avenas, Monsols, Ouroux, Saint-Christophe la Montagne, Saint-Jacques-des-Arrêts, Saint-Mamert et Trades,

- de l'intégration de Jarnioux à la commune Porte des Pierres dorées,
- de la prise de la compétence incendie et le secours par Villefranche Beaujolais Agglo pour ses 18 communes membres situées sur le territoire du Rhône.

La contribution des 181 communes sera de 6 028 294 €, celle de l'EPCI Vienne Condrieu Agglomération de 323 858 € et 1 101 702 € pour la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Les recettes escomptées en matière de ressources humaines sont de 2,13 M€. Le département et la métropole verseront 549 000 € au titre des remboursements de personnels affectés à la maintenance mutualisée des véhicules, 503 000 € nous seront versés au titre des mises à disposition ou détachements de personnels, 1 M€ de remboursements de chèques déjeuners sont attendus et 80 000 € sont prévus pour les indemnités de l'assureur du personnel.

Les interventions payantes du SDMIS devraient nous rapporter 1,69 M€.

Enfin, nous prévoyons d'encaisser un peu plus de 1 M€ du département et de la métropole pour les frais avancés pour la maintenance mutualisée des véhicules.

Voici les éléments constitutifs, monsieur le président, de notre projet de budget 2019, qui se déclinent également dans les tableaux récapitulatifs des APCP qui sont proposés en annexe.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Vous remercieriez les services qui travaillent avec vous et qui font toujours un travail extrêmement important et de qualité.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? *(Non)*.

Nous allons procéder au vote.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/18-12/06 est adoptée à l'unanimité.***

R/18-12/07 Ajustement des autorisations de programme du PPI
(Programme Pluriannuel d'Investissement)
immobilier

Contrôleur général DELAIGUE.- Je rappelle qu'il y a une trentaine d'opérations qui sont en cours. Pour tous ceux qui ont eu l'habitude de construire dans leur commune des bâtiments, ils savent que parfois c'est plus cher, parfois moins cher, c'est un peu compliqué et qu'il y a des contraintes.

Quelles sont les contraintes que l'on a aujourd'hui ? On a par exemple 3 casernes qui sont à côté de lignes SNCF, c'est un sujet assez compliqué avec des contraintes particulièrement fortes. Il y a aussi des projets qui sont en secteur ABF avec des contraintes sur lesquelles on a peu de prise. Il y a également des évacuations d'eaux pluviales qui parfois ne coûtent pas cher et d'autres fois coûtent plus cher. Vous avez aussi des projets qui finalement coûtent moins cher et d'autres qui coûtent plus cher. Et vous avez actuellement une tension forte sur les marchés publics car la machine économique bâtiments marche à plein régime et les marchés sont plutôt plus chers.

Au vu de tous ces éléments, nous avons en gros 1 M€ de moins et 2 M€ de plus, ce qui fait qu'à la sortie, pour l'ensemble des projets en cours, il y a des modifications d'AP pour une somme globale de 1 M€ supplémentaire, qui se ventile dans les programmes avec des + et des -. Il y a des projets sur lesquels on a pu faire des économies et d'autres sur lesquels il y a des complexités qui sont importantes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci monsieur le contrôleur général.

Y a-t-il des questions sur ce PPI qui va arriver à son terme parce que le mandat va arriver à son terme, mais cela

n'empêche pas qu'il y aura encore du travail à faire par la suite ?
(Non).

Nous allons procéder au vote.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/18-12/07 est adoptée à l'unanimité.**

(Départ de MM. PFEFFER et CHENAL, de Mme LAURENT à 16 h 20).

R/18-12/08 Autorisation de programme et crédits de paiement pour 2019 - Véhicules

Contrôleur général DELAIGUE.- C'est le programme annuel, en dehors des grandes échelles qui font l'objet d'un programme pluriannuel spécifique.

On est sûr de la gestion de parc et du renouvellement de parc. Je rappelle que nous approchons maintenant des 100 casernes de sapeurs-pompiers. Le 1^{er} janvier 1999, il y avait 170 endroits où il y avait des sapeurs-pompiers car tous n'avaient pas de bâtiments dignes de s'appeler caserne. Les divers regroupements, rassemblements qui ont été réalisés font que nous arriverons, au bout, dans le programme du PPI à 100 casernes.

Sur ces 100 casernes, nous avons un peu plus de 950 véhicules et je rappelle qu'à l'époque nous en avions plus de 1 300, donc il y a eu un resserrement général du parc. Ce parc, qui est maintenant à peu près à son régime de croisière, nécessite des renouvellements. Evidemment, les renouvellements sont différents selon les engins : les échelles c'est 25 ans, les fourgons d'incendie c'est 20 ans, les VSAV c'est 12 ans.

Il y a 15 engins lourds qui doivent être renouvelés cette année dans l'autorisation de programme 2019, 28 engins dont 16

VSAV qui sont des engins de la gamme moyenne et 20 véhicules de la gamme légère. À chaque fois que l'on renouvelle le parc, on le réajuste en fonction de la réalité des besoins, ce n'est pas un remplacement poste pour poste, on en profite pour réajuster.

La dépense sera, dans les achats, plafonnée à 5,4 M€ TTC pour l'année 2019.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas si cela justifie, on m'a appris cela la semaine dernière, que l'on soit désigné parfois dans d'autres provinces comme « le SDMIS qatari ».

Contrôleur général DELAIGUE.- Je démens bien sûr, d'autant plus que le Qatar c'est plus par rapport aux recettes que par rapport aux dépenses.

Nous avons aujourd'hui des taux d'amortissement, je parle sous le contrôle du colonel Éric COLLOT, qui sont plutôt plus longs que nos collègues voisins, tout simplement parce que l'on a un site logistique à Saint-Priest de très haut niveau qui nous permet, avec des maintenances de très haut niveau, d'avoir des taux d'amortissement plutôt plus longs.

Après, nous avons fait le choix d'avoir 100 casernes de sapeurs-pompiers, 21 où il y a des professionnels et des volontaires et 80 où il n'y a que des volontaires, ce qui nous permet d'avoir des temps d'intervention qui sont très bons, on l'a vu tout à l'heure, et qui nous permettent d'avoir une grande présence dans les territoires. Il y a un peu plus de casernes, donc un peu plus de moyens, mais aussi une meilleure proximité et donc de meilleurs temps opérationnels.

Je rappelle que nous avons nos 4 700 volontaires qui, aux côtés des 1 250 –dans quelques jours- professionnels, nous permettent d'avoir un vrai corps mixte professionnel et volontaire, avec effectivement cette proximité de toutes ces casernes et l'ensemble de ces véhicules.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci mon général.

Nous allons procéder au vote.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/18-12/08 est adoptée à l'unanimité.**

(Départ de MM. COMBET, DA PASSANO et GUILLOTEAU à 16 h 30).

R/18-12/09 Bail emphytéotique administratif conclu le 20 décembre 2007 entre le SDIS du Rhône et la Société Nationale Immobilière – Bilan de l'engagement du preneur sur les travaux réalisés de 2008 à 2017

Mme CHENKIER.- Le BEA qui lie le SDMIS et anciennement la SNI, la caisse des dépôts et habitat aujourd'hui, depuis le 20 décembre 2007, prévoit que le preneur doit réaliser 38 M€ de travaux pour les 10 premières années, à raison de 11,4 M€ pour chacune des trois premières et 3,8 M€ pour la 10^{ème} année.

S'agissant des années 2008, 2009 et 2010, le conseil d'administration a pu constater déjà en 2011 que plus de 17 M€ avaient été dépensés et en décembre 2014, le conseil d'administration a constaté que plus de 18 M€ ont pu être mandatés.

Dans la mesure où ce montant allait bien au-delà de ce qui était requis au minimum pour les années 2008 à 2016, il a été décidé de reprendre attache en 2018 et de vérifier que les 38 M€ ont bien été réalisés sur la période 2008 à 2017 inclus.

Au 31 décembre 2017, c'est plus de 45 M€ qui ont été mandatés, de sorte de satisfaire à la clause du BEA des 38 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Nous allons procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/18-12/09 est adoptée à l'unanimité.***

R/18-12/10 Versement d'une subvention d'investissement dans le cadre du projet NexSIS

Contrôleur général DELAIGUE.- Bien évidemment monsieur le Préfet aura un suivi très attentif sur ce point-là puisqu'il s'agit d'un projet national. Il faut savoir qu'aujourd'hui nos systèmes de traitement d'alerte et nos systèmes de gestion des opérations de secours relèvent exclusivement de marchés locaux avec plusieurs opérateurs qui peuvent intervenir. Aujourd'hui, on est face à des évolutions technologiques majeures en matière numérique et également à une volonté par rapport aux enjeux et notamment du terrorisme, de faire des économies d'échelle et d'avoir des systèmes qui permettent des mutualisations plus facilement. Par exemple, aujourd'hui si on voulait mutualiser deux départements qui sont l'un à côté de l'autre, peut-être qu'ils n'ont pas les mêmes systèmes et qu'ils ne pourraient pas être mutualisés.

L'État a mis en œuvre l'agence du numérique qui va gérer l'ensemble de ces systèmes au niveau national et demain, il n'est pas impossible qu'il soit amené à gérer l'ensemble des systèmes radio et pas uniquement pour les sapeurs-pompiers mais pour tout le ministère de l'Intérieur, notamment avec l'arrivée de la 5G en matière de téléphonie. Plus aucun opérateur public ne sera capable de suivre le niveau technologique qui va être imposé par les opérateurs téléphoniques privés. C'est un sujet majeur qui figure d'ailleurs dans notre Schéma d'Analyse et de Couverture des Risques.

Nous nous sommes positionnés sur le moment où l'on fera ces mutations numériques. Il y a une première vague qui va arriver en 2021. Nous faisons partie de tous les groupes de travail en lien avec ce projet parce que c'est tout à fait stratégique. Nous nous sommes positionnés sur la 2^{ème} année parce que nous avons un système qui fonctionne bien chez nous. Il faut savoir que tout cela doit être mis en place avant les Jeux Olympiques de 2024, avec notamment toute la problématique de la plaque parisienne. Autant dire que ce n'est pas très simple.

L'idée pour le financement, c'est d'abonder de 250 K€ auprès de cette agence du numérique, en se positionnant pour 2022, en sachant que ces 250 K€ nous seront défalqués lorsque nous aurons des appels de fonds pour le nouveau système. Il est dit que normalement le nouveau système sera plus performant et moins cher... Nous verrons si telle est la réalité des choses.

De toute façon il faut être très clair, depuis que l'établissement public existe, nous n'avons plus le droit de transformer nos systèmes sans passer par l'agence du numérique. On se doit donc d'aller dans ce système et on participe à la quasi-totalité des groupes de travail pour que cela corresponde aussi aux besoins du SDMIS.

Voilà, monsieur le président, l'objet de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous aurons l'occasion d'y revenir quand les choses se mettront en place. Monsieur le Préfet dira quelques mots sur cette question-là tout à l'heure.

Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Nous allons procéder au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/18-12/10 est adoptée à l'unanimité.**

R/18-12/11 Convention C2018-134 portant renouvellement du partenariat de formation professionnelle territorialisée (PFPT) entre le CNFPT et le SDMIS

Mme CHENKIER.- Entre 2014 et 2018, un partenariat de formation professionnelle a été mis en œuvre conjointement par la délégation Rhône-Alpes du CNFPT et le SDMIS. Le CNFPT et le SDMIS souhaitent prolonger ces actions dans le cadre d'un nouveau contrat appelé partenariat de formation professionnelle territorialisée, qui serait conclu pour une durée de trois ans, 2019, 2020 et 2021, dans les domaines du numérique ou du management par la qualité.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons procéder au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/18-12/11 est adoptée à l'unanimité.***

R/18-12/12 Mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF)

Mme CHENKIER.- Le compte personnel de formation qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017 s'est substitué au DIF. Il permet d'alimenter chaque année un compte individuel d'heures, dont le montant peut être utilisé pour la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle. Le SDMIS propose d'encadrer les conditions d'octroi et de financement des actions de formation de ses agents, qu'ils soient SPP ou PATS, au titre de ce compte personnel de formation et d'allouer un budget global annuel de financement de 10 000 € maximum.

Voilà, monsieur le président, ce qui est prévu pour

décliner cette mesure réglementaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons procéder au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/18-12/12 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Pour conclure ce conseil d'administration un peu particulier et un peu pesant sur certains aspects, je vous propose la parole autorisée et peut-être légère du Préfet, légère au sens moins pesante.

M. LE PRÉFET CLAVIÈRE.- Je ne sais pas si je vais pouvoir faire léger. Peut-être un peu plus tard quand je connaîtrai bien tous les acteurs et que je serai totalement imprégné de la culture. Je pourrai même parfois faire des blagues, cela pourrait m'arriver. *(Rires)*

Monsieur le président, monsieur le contrôleur général, mesdames et messieurs les élus, je voudrais d'abord vous remercier pour la qualité des travaux. C'est la première réunion du conseil d'administration à laquelle j'assiste et je reconnais là, puisque depuis un mois j'échange beaucoup avec vous monsieur le président et surtout avec le contrôleur général DELAIGUE, à la fois la rigueur et la qualité de conception et dans la conduite des travaux que j'avais déjà remarquées en arrivant.

J'associe à ces remerciements Madame LAURENT, qui est partie, mais dont j'ai pu apprécier le rôle qu'elle a joué, notamment ce matin et évidemment l'ensemble des membres de ce conseil d'administration, que j'apprendrai à connaître petit à petit, puisque pour l'instant malheureusement les gilets jaunes ne m'ont pas laissé beaucoup de temps pour faire autre chose que de concevoir des dispositifs de sécurité. Aujourd'hui, c'était les sapeurs-pompiers, mais manifestement sans doute les mesures que vous avez adoptées monsieur le président ont permis qu'ils ne se présentent pas de

manière un peu désordonnée devant la préfecture, mais j'avais assuré comme on dit.

M. LE PRÉSIDENT.- On vous en remercie. On avait remarqué !

M. LE PRÉFET CLAVIÈRE.- C'est l'habitude.

Deuxième point, vous remercier pour ce que je qualifie de sortie de crise vers le haut, grâce aux mesures que vous avez à la fois proposées, monsieur le président, puis adoptées dans le cadre de ce conseil d'administration et j'y ajoute la proposition que vous avez faite tout à l'heure qui me semble tout à fait la bienvenue. C'est l'inspection générale de la DGSCGC qui viendra une bonne fois pour toutes objectiver un certain nombre de choses et qui montreront non seulement que le SDMIS assure sa mission de couverture opérationnelle dans de bonnes conditions, ce qui est ma première préoccupation, mais qu'il le fait en ayant le bon usage des deniers publics, ce qui est moins ma préoccupation mais ce qui est la préoccupation des partenaires de l'État et je le comprends parfaitement.

Troisième point, il faut maintenant se projeter dans l'avenir et l'avenir, vous l'avez dit aussi monsieur le président et je m'associe totalement à cette proposition, il faut réfléchir au métier, à l'évolution du métier. Vous l'avez aussi dit mais je voudrais insister, puisque j'ai eu plusieurs échanges téléphoniques avec Jacques WITKOWSKI et son adjoint, directeur des sapeurs-pompiers Michel MARQUER, sur cette évolution du métier, sur le malaise qu'il fait naître, les interrogations encore une fois qui sont légitimes, cela a été dit mieux que moi tout à l'heure, y compris par des élus qui l'ont traduit d'ailleurs aussi concrètement.

Je voudrais vous dire quelque chose. D'abord, le constat est partagé, y compris au niveau central, que les services

d'incendie et de secours et les services d'aide médicale urgents, les SAMU, font face à une augmentation de leur activité, très clairement, et dans ce cadre, les ministres de l'Intérieur et de la santé ont diligenté un travail en commun afin de faire baisser la pression opérationnelle sur les services de secours. Cela a été très clairement affiché comme l'objectif principal. Les deux directions, direction de la sécurité civile et direction de l'offre de soins, ont travaillé sur des pistes de réflexion.

J'en donne quelques-unes, mais c'est simplement pour donner quelques axes concrets : tendre vers la généralisation des coordonnateurs ambulanciers au sein des SAMU, réduire l'attente des sapeurs-pompiers aux services d'urgence, j'ai entendu ce qui m'a été dit lorsque je vous ai vus et ce point faisait l'objet d'une préoccupation très importante, dynamiser la concertation, entre les SDIS, les SAMU, les ARS, cela a été indiqué par le président. Là j'ai bien vu, notamment lors de la Fête des Lumières et vous avez raison monsieur le président de dire que cela a cet intérêt d'être tous rassemblés au PC Pizay, de pouvoir échanger car fort heureusement il ne se passe pas forcément grand-chose d'un point de vue opérationnel, mais on a donc le temps de parler d'autre chose, et donc ce point-là, le travail entre les SAMU, SMUR et SDMIS est tout à fait envisageable et peut s'inscrire dans le cadre d'un travail plus général que je suis en train de vous indiquer.

Michel MARQUER m'a indiqué que sur ces pistes, ses services allaient faire une tournée des zones, des régions et que sur nos suggestions communes, à la fois du président et de moi-même, ils pouvaient venir en premier voir le SDMIS et son articulation avec les problématiques de la santé. Je lui ai dit que c'était une excellente idée dans la mesure où cette dimension revêtait un caractère particulier ici puisque l'on était justement dans le cadre d'un conflit, en tout cas d'un malaise qui s'exprimait en particulier sur ce point et sur l'évolution du métier.

Sachez qu'il y aura une mission qui viendra assez rapidement sur zone, au SDMIS, selon des modalités qui restent à définir et pour lesquelles je lui indiquais que je souhaitais qu'il y ait la plus grande concertation possible avec les parties prenantes, c'est-à-dire évidemment le SDMIS et les syndicats.

Je voulais vous en faire part puisque je crois que c'est aussi prendre les choses par le bon bout que de ne pas s'arrêter uniquement à des revendications certes que l'on peut entendre, écouter, et si on pouvait le faire évidemment qu'on le ferait mais vous avez entendu les modalités financières qui ne le permettent pas, mais plutôt que de s'arrêter à cela puisqu'à mon avis, le sujet n'est pas tellement là, mais justement dans l'articulation de ce que vous avez indiqué comme étant d'ailleurs, vous avez raison, les policiers comme les services de secours c'est la dernière colonne vertébrale en quelque sorte. Quand plus personne ne fait les choses, heureusement il y a encore quelques piliers de la République qui s'appellent policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers.

C'est un élément à prendre en compte et je crois que l'administration centrale a bien compris qu'il y avait un sujet qui dépassait largement les revendications de court terme et que c'est cela qui fondait désormais la réflexion et l'avenir des sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires.

Je voulais vous l'indiquer comme étant une des pistes, qui ne répond évidemment pas à toutes les revendications que vous avez exprimées, mais qui, à mon sens, prend le bon bout et qui vous permettra de vous exprimer sur les fondements du métier et c'est bien cela à mon avis qui est en cause et c'est cela qui doit être traité.

Voilà monsieur le président ce que je souhaitais dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci monsieur le Préfet.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, mais avant de nous séparer, le contrôleur général va vous

rappeler deux ou trois dates qui sont importantes dans la vie de la maison.

Contrôleur général DELAIGUE.- Si jamais vous avez un peu de temps, ce soir à 18 heures à Couzon au Mont d'Or, visite de chantier de la construction de la caserne en cours.

Ensuite, une cérémonie commémorative aura lieu au cimetière de Loyasse, Lyon 5^{ème}, vendredi 4 janvier 2019 à 10 h 15. Je rappelle que le 4 janvier est la date anniversaire de la catastrophe de Feyzin. On ira se recueillir sur le monument aux morts qui est dans le cimetière de Fourvière, la partie historique.

Une cérémonie aura lieu le 4 janvier à 11 h 30 à Feyzin, devant la stèle qui est à côté de la raffinerie.

En préfecture, jeudi 17 janvier 2019 à 15 h 00, sous la présidence du Préfet de région, se tiendra la cérémonie des vœux du SDMIS.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à tous.

(La séance est levée à 16 heures 50.)



Jean-Yves SECHERESSE
Président